



Le 19 juin 2020

Le Tribunal de Commerce de Montpellier retient l'offre de reprise d'ORCHESTRA-PREMAMAN par NewOrch SAS

Rappel du contexte

La société Orchestra-Prémaman avait demandé et obtenu, par jugement du 24 septembre 2019, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde.

Le 1^{er} avril 2020, la société Orchestra-Prémaman a annoncé son intention de solliciter la conversion de la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire en raison des conséquences financières liées à la crise sanitaire mondiale sans précédent (COVID-19), qui a impacté significativement son activité.

Le 29 avril 2020, le Tribunal de Commerce Spécialisé de Montpellier a converti la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire.

Par jugement rendu le 19 juin 2020, le Tribunal de Commerce Spécialisé de Montpellier a désigné la société NewOrch SAS comme repreneur des actifs de la société Orchestra-Prémaman.

Description du projet de reprise

Le projet NewOrch est porté par un collectif de fournisseurs, franchisés et cadres du groupe représentant 41% du capital de la société de reprise dénommée NewOrch, auxquels s'ajoutent les actionnaires historiques du groupe Orchestra-Prémaman, la famille Mestre à hauteur de 38% du capital et la famille Gotlib à hauteur de 19% du capital de NewOrch. Enfin, 2% du capital seront offerts aux employés du groupe, gratuitement.

Les principales caractéristiques du plan de reprise sont les suivantes :

- maintien des principales zones géographiques sur lesquelles opérait le groupe Orchestra-Prémaman : France, Grèce, Chypre, Espagne, Belgique, Luxembourg, Suisse et Maroc ;
- maintien des bureaux d'achat ;
- maintien de 430 points de vente dont 257 en France ; et

- mise en place pour le siège social en France d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi devant permettre de conserver 223 emplois sur un total de 303 postes. Au niveau mondial, le groupe entend maintenir 3769 emplois sur un total de 4520.

Sur le plan financier, le prix d'acquisition s'élève à 35,5 M€ auxquels il faut ajouter 34,0 M€ de charges augmentatives du prix afin de désintéresser la procédure correspondant à des provisions diverses dans les comptes de Orchestra-Prémaman SA (contribution financière additionnelle du repreneur) et 1,5 M€ d'abondement au PSE, soit au total un prix global s'élevant à 71,0 M€.

Les 35,5 M€ sont payés à la procédure selon les modalités suivantes : 15,5 M€ payés à la signature des actes de cession devant intervenir dans un délai maximum de 6 mois après la date du jugement et 20,0 M€ étalés sur 48 mois.

Enfin, le financement du fond de roulement, devant permettre à l'entreprise de réamorcer son activité, s'appuie sur l'obtention de 35,0 M€ de lettres de crédit, d'un prêt de 19,5 M€ assis principalement sur une garantie sur stock, d'un financement additionnel de 3,0 M€ garanti sur les stocks de la filiale suisse et surtout sur un capital entièrement versé de 10,0 M€.

Dans ce contexte, la cotation des actions sur Euronext Paris restera suspendue jusqu'à la liquidation de la société.

Contacts :

ACTIFIN – Stéphane RUIZ – 01 56 88 11 15 – sruiz@actifin.fr
ACTIFIN – Victoire DEMEESTERE – 01 56 88 11 24 – vdemeestere@actifin.fr
ACTIFIN PRESSE - Isabelle Dray – 01 56 88 11 29 - idray@actifin.fr

ORCHESTRA-PREMAMAN

Société anonyme au capital de 12.159.825 €
Siège social : 200 avenue des Tamaris, Zac Saint Antoine, 34130 Saint-Aunès.
398 471 565 R.C.S. MONTPELLIER